

Communiqué de presse

Le CTIP devient la FIPS : les nouvelles ambitions des partenaires sociaux

22 janvier 2026

Le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) devient, jeudi 22 janvier, la Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS). Ce changement de nom marque une étape structurante dans l'évolution engagée par l'organisation, porte-parole des institutions paritaires depuis près de 40 ans. Il traduit la volonté des partenaires sociaux de conjuguer l'héritage du paritarisme avec les enjeux à venir de la protection sociale complémentaire

Une fédération à la double légitimité

En transformant le CTIP en fédération, les partenaires sociaux adressent un signal fort en affirmant leur intention de faire pleinement entendre la voix des paritaires. Il s'agit de la mise en œuvre de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 18 février 2025 qui prévoit de donner au CTIP un rôle stratégique et politique au service des partenaires sociaux et des groupes de protection sociale. La FIPS s'appuie ainsi sur une double légitimité, politique et professionnelle.

Elle représente l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives. Elle fédère également toutes les institutions paritaires de protection sociale complémentaire.

Grâce à ce double ancrage, la FIPS se positionne comme le porte-parole des entreprises et des salariés, premiers financeurs du système de protection sociale.

Agir pour la protection sociale de demain

La création de la FIPS constitue la première étape de la mise en œuvre de l'ANI de 2025. Afin de décliner concrètement les orientations fixées par les partenaires sociaux, de nouveaux statuts seront adoptés en 2026 par les groupes de protection sociale.

Au-delà de ces chantiers, les partenaires sociaux ont engagé des réflexions de fond sur l'avenir de la protection sociale, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027. Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion de long terme et doivent aboutir à des propositions visant à renforcer la soutenabilité de notre modèle de protection sociale et l'efficacité du système de soins.

« Nous devons être de plus en plus présents dans le débat public pour faire entendre notre voix singulière et promouvoir un système qui préserve la liberté des acteurs, le dialogue social et l'efficacité collective », affirme Jacques Creyssel, président de la FIPS.

Direction : relations institutionnelles et communication

L'affirmation de l'efficacité d'un modèle singulier

Le paritarisme est au cœur même du nom de la FIPS. Par ce choix, les partenaires sociaux réaffirment la singularité et la pertinence d'un mode de gouvernance fondé sur le dialogue social et sur la recherche de solutions durables au service de l'intérêt collectif.

Ce modèle non lucratif repose sur une gestion paritaire dans laquelle les décisions sont prises conjointement par les représentants des entreprises et des salariés. Il a démontré, dans la durée, sa capacité à concilier gestion à l'équilibre et absence de déficit, maîtrise des coûts et haut niveau de redistribution. Il s'incarne notamment au sein de groupes de protection sociale et d'institutions de prévoyance solides, qui couvrent aujourd'hui plus de 14 millions de salariés et accompagnent près de 2 millions d'entreprises.

« *Tout ce que nous décidons, aussi bien à la FIPS que dans les groupes, vise à renforcer le pouvoir d'achat des salariés et la compétitivité des entreprises, au service de l'efficacité collective* », souligne Alain Gautron, vice-président de la FIPS.

Un nouveau logo pour une nouvelle étape

Cet engagement à défendre l'intérêt collectif et à placer le paritarisme au cœur des choix qui façonnent la protection sociale de demain est affirmé par la FIPS jusque dans la signature de sa nouvelle identité visuelle.

Le nouveau logo de la FIPS s'inscrit dans la continuité de celui du CTIP. Il conserve des couleurs franches et met l'accent sur le nom de la fédération, en rouge, symbole de son dynamisme incarné par sa gouvernance paritaire et son délégué général, Quentin Bériot.

Les quatre personnages qui le composent illustrent la double légitimité de la FIPS et la force du collectif qu'elle incarne : ils représentent à la fois les adhérents et les partenaires sociaux, ainsi que l'ensemble de celles et ceux qui, dans des entreprises, contribuent chaque jour à l'activité économique du pays.

À propos de la FIPS

La Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS) est l'organisation représentative des partenaires sociaux, et de l'ensemble des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Elle porte leur parole auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

La FIPS représente les intérêts de 14 millions de salariés couverts dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec ses 41 adhérents, elle développe une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire et met en lumière l'efficacité du paritarisme de gestion pour concevoir et piloter des garanties adaptées aux besoins des salariés et de leurs proches en santé, prévoyance et retraite supplémentaire.

Véritable force de proposition, elle agit sur l'ensemble du champ de la protection sociale complémentaire, avec la conviction que celle-ci contribue à la compétitivité et à l'attractivité des entreprises au bénéfice des salariés.

Contact presse :

Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : m.clerc@fips-paritaire.fr / <https://www.fips-paritaire.fr/>

Direction : relations institutionnelles et communication